



Paris, le 14 mars 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement des nouvelles modalités de l'épreuve du code le 2 mai 2016

La nouvelle banque de 1 000 questions de l'épreuve du code sera utilisée à partir du lundi 2 mai 2016.

Pour mémoire, ce n'est pas le code de la route qui a été modifié, mais les modalités du passage de l'examen. Et il conviendra toujours de répondre correctement à 35 questions sur 40 pour être reçu à l'examen.

En revanche, les questions ont été revues et réalisées au moyen de techniques actuelles (nouveaux visuels au format 34/9, images numériques, vidéos). Elles font notamment une part plus grande aux comportements adaptés, à la perception des risques sur la route et à l'auto-évaluation par le conducteur de ses capacités. Il a été veillé à ce qu'elles ne comportent aucun piège.

Les écoles de conduite sont, bien entendu, aux côtés de leurs candidats pour les préparer au mieux aux nouvelles modalités de cet examen. Le ministre de l'Intérieur a entendu les inquiétudes exprimées par une partie d'entre elles quant au temps qui leur est laissé pour former leurs élèves. Initialement prévue pour une mise en place au début du mois d'avril, le recours à la nouvelle banque de questions avait déjà été repositionné au 18 avril. L'entrée en vigueur de cette réforme est désormais prévue pour le lundi 2 mai, soit au total un mois de report par rapport à la date de lancement initialement prévue, afin de permettre à chacun de se préparer au mieux à cet examen destiné à évaluer la parfaite maîtrise des règles communes à respecter sur la route.

Contact presse Sécurité routière :

Jean-Noël Fournier : 01 86 21 59 63 / 06 87 67 56 40